



Angers, hier. André Lardeux : « J'ai dit au président Gillet que sa stratégie n'est pas la bonne ». Photo CO - Laurent COMBET.

## « Réformer oui, mais autrement »

Le Département veut réformer l'aide sociale à l'enfance. Pour l'ancien président du conseil général, André Lardeux, la méthode n'est pas la bonne.

Entretien : Jean-Philippe COLOMBET  
jean-philippe.colombet@courrier-ouest.com

**P**résident du conseil général entre 1995 et 2004, proche du RPR puis de l'UMP, sans n'avoir jamais été encarté, André Lardeux préside depuis deux ans et demi l'association Aladin qui accueille des enfants placés par la justice. Comme une dizaine d'autres structures de Maine-et-Loire, elle va devoir se plier à la décision de la majorité départementale de réformer le système de l'aide sociale à l'enfance. Une réforme qui prévoit notamment leur mise en concurrence avec d'autres associations par le truchement d'un appel à projets dont les résultats seront connus en mars prochain. Une méthode que condamne André Lardeux.

**Qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager dans le domaine de la protection de l'enfance ?**

**André Lardeux :** « J'ai toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour les questions sociales. Ce n'est pas forcément le cas de tout le monde. Les élus ont parfois beaucoup de craintes vis-à-vis du social car ses effets sont très difficiles à mesurer ». **Vous y attachiez beaucoup d'importance lorsque vous étiez vous-même président du conseil général ?**

« Oui. C'est quand même le budget le plus important du Département, et de loin. Toutefois, la prise de des élus n'est pas très grande dans la mesure où c'est l'État qui décide des règles que doit appliquer le Département. En matière d'aide sociale à l'enfance, le conseil départemental a un peu plus d'autonomie mais pas beaucoup ».

**Avez-vous le sentiment, justement, que l'aide sociale à l'enfance fonctionne bien en Anjou ?**

« Vu de mon association, oui, je pense que cela fonctionne bien. Ce qui ne veut pas dire que, dans l'ensemble, il ne faut pas essayer d'améliorer ou de modifier les choses. C'est ce que

souhaite le Département. Tout le monde est d'accord sur ce constat ».

**Pourtant la procédure d'appel à projets lancée par la collectivité est contestée par les associations...**

« Le problème, c'est la méthode, plus que le fond. Cet appel à projets est, à peu de chose près, un appel d'offres. Nos associations n'ont pas de gros moyens administratifs. Cette procédure va nous demander un travail énorme. Sans compter qu'on nous demande de rendre nos copies avant le 3 octobre. Il va donc falloir travailler pendant nos vacances ».

**Quelles sont les contraintes imposées par le Département ?**

« Il y a la qualité des prestations mais aussi leurs tarifications. Nous devons être dans une fourchette fixée par le Département dont les prix-plafonds sont trop bas. On aura beaucoup de mal à y arriver. Le risque de cette mise en concurrence avec des associations nationales voire européennes est de ne pas être retenus. Et cela pourrait se jouer à seulement quelques euros ».

**Quelles pourraient être les conséquences pour vos associations ?**

« Dans le meilleur des cas, nous serons retenus mais le périmètre fixé par le Département, qui représente une baisse de 10 à 12 % pour Aladin, aura forcément des conséquences sur le nombre d'emplois. Chez nous, une dizaine de postes pourraient disparaître. Dans le pire,

nous n'aurons plus qu'à fermer l'association et licencier les salariés, soit entre 80 et 200 emplois en fonction des associations ».

**Christian Gillet (actuel président UDI du conseil départemental) fait-il, selon vous, une erreur ?**

« En tant qu'ancien président, ayant moi-même été la cible d'attaques, je n'ai pas à dire si ce qu'il fait est bien ou pas. Il a fait ses choix, à lui de les assumer. Pour ma part, je lui ai dit que ça n'était pas la bonne stratégie ».

**Quelle serait alors la bonne stratégie ?**

« Il y avait d'autres possibilités, comme la négociation avec les associations des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sans passer par un appel à projets. Cela aurait permis au Département de faire des économies beaucoup plus rapidement. Le président Gillet sait qu'on existe, ce qu'on fait et quels sont nos coûts. Il aurait pu dire : « On va renégocier tout ça. Vous ferez ça et pas ça ». Ce qui aurait évité une procédure longue et aléatoire. Car, certes, des économies seront faites mais il n'est pas certain qu'elles seront durables dans la mesure où certaines contraintes pèsent lourdement sur les associations qui ne pourront s'en sortir qu'en diminuant le nombre d'emplois ou la qualification du personnel. Tout cela pourrait remettre en cause la qualité d'accueil ainsi que les conditions de sécurité ».

### REPÈRES

## Conseiller général et sénateur UMP

André Lardeux est âgé de 69 ans. Professeur agrégé d'histoire à la retraite, il fut élu pour la première fois en 1979 en tant que conseiller général du canton d'Angers-sud. Il fut réélu à trois reprises en 1985, 1992 et 1998. Il succéda en 1995 à Edmond Alphandéry à la tête du

département. Une fonction qu'il occupa jusqu'en 2004 avant de céder sa place à Christophe Béchu (LR). André Lardeux fut également sénateur de Maine-et-Loire de 2001 à 2011, membre du groupe UMP au palais du Luxembourg sans n'avoir jamais pris sa carte au parti.

*Le Courrier de l'Ouest*  
28 juin 2016